



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

© BENJAMIN BECKER

PLATEFORME CEE
CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
PARTENAIRE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

**MUTUALISONS ET VALORISONS
NOS ÉCONOMIES DÉNERGIE**



MUTUALISONS ET VALORISONS NOS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

LE SAVIEZ-VOUS ?

VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE PEUVENT VOUS APPORTER UNE SOURCE DE FINANCEMENT GRÂCE AUX CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ?

Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie et de carburants appelés les « obligés ».

Pour réaliser leurs objectifs, les obligés peuvent accompagner le financement de travaux des consommateurs d'énergie (collectivités territoriales, professionnels, particuliers) en leur rachetant des CEE.

LES CEE ET LES COLLECTIVITÉS

Les travaux de rénovation thermique que vous entreprenez sur votre patrimoine génèrent **des CEE qui peuvent couvrir à hauteur de 5 % à 40 % du coût total, selon le type de travaux.**

Cependant, ce mécanisme de valorisation financière n'est pas toujours facile à mettre en œuvre et reste peu utilisé sur notre territoire.

Se regrouper constitue alors une bonne solution pour faciliter la démarche et obtenir un prix intéressant de valorisation des CEE.

EXEMPLE DE VALORISATION FINANCIÈRE DE VOS TRAVAUX

Une collectivité décide d'isoler les combles de son école primaire, chauffée au gaz.

Les travaux :

- Surface à isoler : 1000 m²
- Coût de l'isolation : 13/€m²
- Coût total des travaux : 13 000 € HT
- CEE générés : 1980 MWhcumac⁽¹⁾.
- **Recette potentielle de 3 000 à 5 000 € HT ⁽²⁾.**

(1) Le volume d'économies d'énergie s'exprime en kWh-cumac. Le terme « cumac » correspond à la contraction de cumulés et actualisés afin de tenir compte des économies réalisées sur la durée de vie de l'action.

(2) En fonction du cours des CEE au moment de leur vente, recette courant de 20% à 40% du montant total de l'investissement.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE VOUS PROPOSE UN SERVICE GRATUIT

- Un espace personnel en ligne vous permet-tant de générer vos certificats.
- Un accompagnement et un suivi personnalisé, assuré par le partenaire de la Métropole et l'ALEC.
- À terme, une offre de valorisation financière de vos certificats (en cours de formalisation).

La plateforme de mutualisation n'engage à aucune exclusivité: projet par projet, vous décidez de recourir à ce service ou de mobiliser un autre dispositif.

LE SERVICE PROPOSÉ PAR LA MÉTROPOLE EN DÉTAIL

UN ESPACE CLIENT EN LIGNE DÉDIÉ ET GRATUIT : CDnergy.

- Une simulation de vos économies d'énergie et des CEE potentiels générés.
- Une aide administrative pour générer vos certificats: documents pré remplis, rédaction type pour les spécificités techniques et administratives à intégrer aux marchés de travaux, relances automatisées auprès des collaborateurs en cas de retard de traitement.
- Un stockage et une transmission de ces pièces via la plateforme sous format électronique.
- Un tableau de bord de vos projets.

UN ACCOMPAGNEMENT DANS VOTRE DÉMARCHE

Grenoble Alpes Métropole, au travers de son partenaire et de l'Agence Locale de L'Énergie et du Climat, vous propose un suivi tout au long du projet :

- La formation des utilisateurs.
- Une assistance pour la saisie et le montage des dossiers.
- Des interlocuteurs dédiés pour vos demandes d'information.
- Une veille et des alertes pour signaler les dossiers en risque de dépassement de délai.

UNE VALORISATION DE VOS CERTIFICATS À UN TARIF NEGOCIÉ

Une offre d'achat des CEE générés est en cours de formalisation et sera proposée aux utilisateurs de la plateforme, toujours sans caractère d'exclusivité.

L'objectif est de pouvoir garantir une recette CEE précise dès l'élaboration du projet de travaux, sur la base d'un tarif d'achat négocié collectivement, et avec des conditions d'accès (taille de projet) et des délais de versement des fonds optimisés.

LA PLATEFORME CEE, COMMENT ÇA MARCHE ?

En quelques clics, simulez le volume de CEE que vous pourrez récupérer grâce aux travaux d'économie d'énergie que vous allez réaliser.

1. Avant le lancement des travaux.

- Inscrivez les travaux prévisionnels sur votre espace personnel en ligne.
- Prenez connaissance du volume de CEE généré.
- Choisissez votre mode de valorisation des CEE : dépôt sur Emmy, vente à un partenaire propre, vente au partenaire Métro (une fois l'offre disponible).

2. Après les travaux.

- Transférez les pièces justificatives vers Emmy ou un partenaire via votre espace personnel en ligne.
- En cas de vente (sans dépôt sur Emmy), recevez la recette pour la valorisation de vos travaux.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

1. ADHÉREZ À LA PLATEFORME CEE en vous connectant sur l'Extranet du Plan Air Énergie Climat.

Remplissez les documents types disponibles en ligne et renvoyez-les par mail à philippe.bertrand@lametro.fr

2. DÉSIGNEZ UN RÉFÉRENT CEE ET PARTICIPEZ À UNE SESSION DE FORMATION.

3. RECEVEZ VOS CODES D'ACCÈS.

Ils vous permettront de vous connecter à votre espace personnel en ligne.

4. UTILISEZ le service en toute AUTONOMIE ou ACCOMPAGNÉ.

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS ?

Renseignements complémentaires et contacts disponibles sur la page Extranet du Plan Air Énergie Climat : <http://planclimat.lametro.fr>

MAJ Déc 2022



Grenoble-Alpes Métropole,
Direction de la Transition Énergétique

Tél. 04 76 59 59 59

www.grenoblealpesmetropole.fr



Agence Locale de l'Énergie et du Climat
de la Grande Région Grenobloise

Tél. 04 76 00 19 09

www.alec-grenoble.org